


L'apprentissage à l'IUT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Pour les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus. Au-delà de 29 ans pour les personnes en situation de handicap.



- + de **800** entreprises partenaires avec l'IUT
- Des rencontres professionnelles favorisées par l'IUT : forums, job dating...

- Une **voie d'excellence** 
- Un accompagnement tout au long de la formation

QUELS AVANTAGES ?

Un salaire garanti qui progresse en fonction de l'âge de l'apprenti et de son évolution dans le cycle de formation.



- Une formation **gratuite**
- Un salaire chaque mois
- Un **diplôme reconnu**
- Une expérience professionnelle complète



Découvrez les témoignages de nos apprentis

18 ans
1ère année

43% DU SMIC
751,30€

au 01/05/2023

19 ans
2ème année

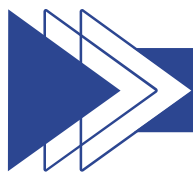
51% DU SMIC
891,70€

au 01/05/2023

20 ans
3ème année

67% DU SMIC
1 170,62€

au 01/05/2023



QUELLES AIDES ?



Trouvez les aides adaptées
à votre situation

»»» MOBILITÉ

- Aide au **permis de conduire** : forfait de 500€.
- Tarifs préférentiels trains et bus, voir sur SNCF et ter.sncf.com
- Participation employeur : l'abonnement aux transports publics peut être pris en charge par l'employeur à hauteur de 75%

🏠 LOGEMENT

- Allocations personnalisées au logement (**APL**), simulateur sur caf.fr/allocataires
- Aide Mobili-jeunes mobilijeune.actionlogement.fr
- Avance Loca-Pass (prêt à taux zéro) locapass.actionlogement.fr
- Garantie VISALE (caution locative)

⋯ AUTRES

- Prime d'activité : si rémunération supérieure ou égale à 78% du SMIC. Ressources à déclarer tous les 3 mois, penser à prévenir la CAF en cas de changement de situation.
- Impôts : **exonération d'ISR** pour l'apprenti ou le parent contribuable, dans la limite du montant annuel du SMIC

Service Formation Continue & Alternance (SFCA)

Responsable : Gwendoline MARZIN
gwendoline.marzin@univ-ubs.fr 02 97 87 28 19

Gestionnaire : Sarah LE CROM
sarah.le-crom@univ-ubs.fr 02 97 87 28 09

Gestionnaire : Sylvie GUHENEUF
sylvie.guheneuf@univ-ubs.fr 02 97 87 72 71